



Le Mandat 2026

Compagnie BAGNOLET-BELLEVILLE



PRIX GÉNÉRAL ET PRIX PARTICULIER

Du dimanche 22 mars au dimanche 19 juillet 2026

La Compagnie de Bagnolet Belleville sera heureuse de vous accueillir

Les vendredis et samedis et le lundi 23 mars après-midi de 13h30 à 17h30

Les dimanches de 8h30 à 12h 30 et de 13h30

Les dates :

Mars D.22, L.23 – Avril V.10, S.11, D.12 –

Juin V.12, S.13, D.14 – Juillet V.17, S.18, D.19

Exclusivement sur Rendez-Vous sur le lien suivant

<https://sites.google.com/view/familledenoisylesec-2025-2026?usp=sharing/>

PRIX GÉNÉRAL

Prix de la mise 4 € une seule mise par tireur

4 prix et tout l'argent

1er prix =30% , 2ème prix=20% , 3ème prix =10% , 4ème prix =5%

Le surplus des mises en prix de 3% et fraction au premier honteux

Retenue pour fournitures 20%

Remboursement de 2 noirs à 0,5 €

PRIX PARTICULIER

Prix de la mise 3,5 € renouvelable

Se tire en même temps ou après le prix général en 20 haltes

Récompenses aux premiers :

Toutes catégories confondues - hommes et femmes

Arc poulies au plus grand nombre de chapelets par addition des 4 et 3

Arcs classiques au plus grand nombre de chapelets par addition des 4 et 3

Arcs classiques au plus grand nombre de 2

Arcs classiques au plus grand nombre de 1

Arc droits fûts bois au plus grand nombre d'honneurs

LE RÈGLEMENT EN VIGUEUR EST CELUI DES PRIX GÉNÉRAUX

Association sportive affiliée à la Fédération Française de tir à l'arc FFTA sous le n° 26 93 05

1 jeu d'arc couvert - 91 rue des Rigondes, 93170 Bagnolet

Parking dans le stade (si grille fermée tel : Eric DAZIN 06 12 54 25 74)